

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 13 février 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Véronie Whear.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

23-02-055

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-056

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

23-02-057

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 23 janvier 2023, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 23 janvier 2023 avec la modification suivante :

- Ajouter après « poste de journalier expérimenté » le terme « saisonnier régulier » dans le titre, le 1^{er} considérant et le dispositif de la résolution 23-01-043.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-058

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409 RELATIF À LA DISTRIBUTION DES SACS EN PLASTIQUE

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 409 visant à régir la distribution des sacs en plastique des commerces et ainsi réduire l'impact environnemental et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

23-02-059

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PONCEAU SUR LA RUE GODARD

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 412 visant à décréter un emprunt et une dépense de 400 000 \$ pour l'exécution de travaux de réhabilitation du ponceau sans tranchée sur la rue Godard, incluant la voirie et divers autres travaux et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

23-02-060

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA RUE DES SOURCES

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 413 visant à décréter une dépense de 190 000 \$, un emprunt de 40 000 \$ et l'affectation d'une somme de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux sur la rue des Sources entre le numéro civique 1067 et l'intersection de la rue Yvonne-Vanier, incluant la voirie et le pavage et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

23-02-061

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 414 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR L'AVENUE DE L'HÉLIANTHE

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 414 visant à décréter une dépense de 200 000 \$, un emprunt de 60 000 \$ et l'affectation d'une somme de 140 000 \$ pour l'exécution de travaux sur l'avenue de l'Hélianthe entre la Route 309 et l'intersection de la rue des Pivoines, incluant les travaux de voirie, de ponceau et de pavage et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

23-02-062

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-URBAINES POUR L'ANNÉE 2023

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 415 visant à décréter une dépense de 2 748 500 \$, un emprunt de 2 275 450 \$ et l'affectation d'une somme de 473 050 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines pour l'année 2023 et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

23-02-063

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-42 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 95-42 intitulé *Règlement pour modifier l'article 1 de l'annexe « III » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et activités de la Ville* a été présenté, déposé et

qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La présidente de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 95-42, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-064

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2 RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 382-2 intitulé *Règlement pour modifier diverses dispositions du règlement numéro 382 relatif aux travaux municipaux pour un développement résidentiel* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La présidente de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 382-2, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-065

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA RUE DES CARRIÈRES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 410 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 750 000 \$ pour l'exécution de travaux sur la rue des Carrières* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La présidente de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 410, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-066

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 411 RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE BENNE 4 SAISONS

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 411 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 155 000 \$ pour l'acquisition d'une benne 4 saisons* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La présidente de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 411, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-067

OUVERTURE DE LA « MONTÉE DES BONNEAU » ET MODIFICATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN MAURICE-BRUNET

De décréter l'ouverture de la rue située sur les lots numéro 6 541 713 et 6 541 712, laquelle sera connue comme étant « **montée des Bonneau** ».

De modifier le nom d'une partie du chemin Maurice-Brunet situé sur le lot numéro 3 850 072, de la côte des Bonami au numéro civique 134 pour « **montée des Bonneau** » afin d'établir une cohérence dans le secteur, le tout tel que démontré au plan ci-joint.

Le chemin Maurice-Brunet demeurera donc officiel et sera perpendiculaire à la montée des Bonneau.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-068

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CRÉMATOIRE

CONSIDÉRANT le règlement relatif à un programme d'aide financière et de crédits de taxes aux entreprises;

CONSIDÉRANT le secteur d'activité de l'entreprise en demande et les critères d'évaluation édictés à l'article 16 dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'octroyer à Stéphane Mayer et Cynthia Nadeau, une subvention de 10 000 \$ conditionnellement à la complétion des travaux et que ceux-ci soient exécutés en respect du permis.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-069

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'appuyer la Chambre de commerce dans la réalisation de sa mission;

CONSIDÉRANT l'importance que joue la Chambre de commerce auprès de la communauté d'affaires locale et de l'économie;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à l'implantation d'une collaboration permanente et récurrente entres les parties, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-070

SIGNATURE D'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Sûreté du Québec à l'été 2015 concernant l'embauche de 2 policiers cadets en partenariat avec la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre ce partenariat à l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter de participer financièrement à l'embauche de 2 policiers cadets par la Sûreté du Québec pour l'été 2023 en partenariat avec la Ville de Rivière-Rouge dans une proportion de 60 % du montant total de 10 000 \$.

D'autoriser la signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec, à intervenir avec la Sûreté du Québec et la Ville de Rivière-Rouge.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-071

ADHÉSION À LA DÉCLARATION POUR L'INTÉGRATION HARMONIEUSE DES ACTIVITÉS MINIÈRES AUX TERRITOIRES

CONSIDÉRANT que la diversité des réalités territoriales du Québec exige une approche adaptée aux contextes économiques, sociaux, environnementaux et culturels des différents milieux quant à l'intégration de nouvelles activités minières;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les plus aptes à assurer la bonne cohabitation des différentes utilisations du territoire en considération des réalités propres à chaque territoire;

CONSIDÉRANT que le régime particulier applicable à l'encadrement des activités minières limite la portée des outils traditionnels d'aménagement du territoire à la disposition du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est doté d'une orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) définissant les critères applicables pour l'identification par les MRC de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) dans lesquels toute activité minière est prohibée;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont fait part d'enjeux concernant leur capacité à mobiliser cette OGAT pour assurer une véritable cohabitation harmonieuse des activités minières avec les autres utilisations du territoire;

CONSIDÉRANT que ces préoccupations concernent notamment les limites de l'OGAT par rapport à la capacité des municipalités à assurer la protection des sources d'eau potable pour leurs populations;

CONSIDÉRANT que ces préoccupations concernent également les limites de l'OGAT au regard de la capacité des municipalités à assurer la cohabitation harmonieuse des activités minières avec la villégiature et le récréotourisme;

CONSIDÉRANT que les membres de l'Union des municipalités du Québec réunis à Gatineau le 26 janvier 2023 ont entériné la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires :

1. Mettre à jour l'encadrement municipal des activités minières afin de tenir compte de l'évolution du contexte minier québécois, notamment par le retrait de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et par la modernisation de l'OGAT relative aux activités minières.
2. Modifier dès maintenant l'OGAT relative aux activités minières pour permettre aux municipalités de reconnaître spécifiquement la valeur économique, sociale et culturelle de la villégiature en assurant la cohabitation harmonieuse des activités minières avec cette activité.
3. Assurer la pérennité du prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine en considérant la nécessité de la recharge des nappes phréatiques, dans le contexte de stress hydrique engendré par les changements climatiques.
4. Modifier la loi afin de permettre aux municipalités de différencier l'extraction des ressources minérales de surface, comme les carrières, gravières et sablières, des autres activités minières dans l'identification de TIAM.
5. Reconnaître formellement que l'acceptabilité sociale par les communautés locales et par les municipalités concernées constitue un élément fondamental pour tout projet minier.
6. Mettre en place un comité technique, composé de spécialistes en aménagement du territoire de tous les ordres de gouvernement et de spécialistes du secteur minier, qui aura pour mandat de proposer des améliorations au régime d'encadrement des activités minières par l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, que le conseil municipal adhère à la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-072

NOMINATION DU CONSEILLER REMPLAÇANT DU MAIRE AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Monsieur le conseiller Normand Latreille déclare qu'il se retire de ce point puisqu'il fait l'objet de la présente résolution et mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations.

CONSIDÉRANT que le Maire sera à l'extérieur du pays lors du prochain Conseil des maires;

CONSIDÉRANT que la mairesse suppléante n'est pas disponible à cette date également;

EN CONSÉQUENCE, de nommer monsieur Normand Latreille, conseiller, remplaçant du Maire lors du prochain Conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Le conseiller Normand Latreille reprend son siège.

23-02-073

ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales, tel que déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique, conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles en défaut de paiement des taxes imposées apparaissant dans l'état dressé par la trésorière, à l'exception des immeubles suivants :

- dont le solde de taxes dû est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un minimum de 150 \$;
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;
- dont l'immeuble est contaminé et sur le répertoire des terrains contaminés du MDDELCC;
- dont le propriétaire a signé une entente de paiement ou qu'il ait acquitté en totalité le montant des taxes imposées ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais avant le 17 mai 2023 à 15 h.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-074

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré à la Fédération québécoise des municipalités quant aux assurances de dommages;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner le renouvellement de la police d'assurance de dommages afin d'assurer les risques de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter l'offre de la FQM assurances, au montant de 396 193,20 \$ pour le renouvellement de la police d'assurance de dommages de la Ville, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-075

INSTALLATION DE DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION SUITE À LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE CIRCULATION DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation fait au conseil municipal par le comité de circulation de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser l'installation des panneaux de signalisation suivants :

- Panneau d'interdiction de camions lourds sauf circulation locale à l'intersection de la Route 309 et de la rue de la Colline;
- Panneau d'arrêt à l'intersection du chemin Adolphe-Chapleau et de la montée Léveillée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-076

NOMINATION DE LA CHEFFE DE DIVISION COMPTABILITÉ ET ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE, RESPONSABLE DE SERVICE ÉLECTRONIQUE DE REVENU QUÉBEC « MON DOSSIER » POUR LES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire dans le cadre des activités financières avec Revenu Québec d'utiliser le service sécurisé ClicSÉCUR pour accéder au dossier NEQ 120 270 6297 de la Ville;

CONSIDÉRANT que Revenu Québec demande d'identifier individuellement par résolution les informations concernant les responsables du service électronique pour « Mon dossier »;

EN CONSÉQUENCE, de nommer la cheffe de division comptabilité et assistante-trésorière, madame Stéphanie Favreau, NAS 929, responsables du service électronique pour « Mon dossier » auprès de Revenu Québec.

D'autoriser madame Favreau à:

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR - Entreprises et à « Mon dossier » pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à « Mon dossier » pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-077

ENTENTE POUR LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE AVEC LE MTQ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-09-570 autorisant la signature d'une entente pour le balayage et le nettoyage de la chaussée avec le MTQ pour la période estivale 2021;

CONSIDÉRANT la confirmation du MTQ à l'effet de facturer le MTQ pour la saison estivale de 2022.

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec le MTQ relativement au balayage et au nettoyage de la chaussée pour l'année 2022, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-078

CRÉATION DU PROJET R23-522 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN TOMMY GATES G2 POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'un Tommy gates G2 pour le Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 9 107,93 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition d'un Tommy gates G2 pour le Service des loisirs, de la culture et des parcs, au montant de 9 974,37 \$, la différence de 866,44 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2024 à 2028 inclusivement, par versements de 1 821,57 \$ la 1^{re} année et de 1 821,59 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 9 107,93 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R23-522.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-079

AVANCE À MUNI-SPEC MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que la Ville cautionne le prêt, donne en impartition les activités de diffusion de spectacles et participe au coût d'exploitation de Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-12-153 qui accepte le budget 2023 de Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la demande de liquidités pour les opérations ainsi que l'échéance des prêts, les coûts d'assurances et autres dépenses;

EN CONSÉQUENCE, d'avancer à Muni-Spec Mont-Laurier la somme de 200 000 \$ afin de combler leur manque de liquidités dans le cadre de leurs opérations prochaines ainsi que l'échéance des prêts et le paiement de diverses dépenses.

Le solde du coût d'exploitation annuel sera versé au dépôt des états financiers 2023 avec les ajustements nécessaires en relation avec les coûts en impartition pour la diffusion.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-080

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2023

D'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de janvier 2023, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	35 399,34 \$
- ACCÉO-Transphère	10 770,85 \$

Activités de fonctionnement :

- chèques émis	576 163,56 \$
- paiements électroniques	556 718,43 \$
- ACCÉO-Transphère	756 318,44 \$

La liste est classée au dossier 207-000-079.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-081

NOMINATION DE MONSIEUR STEVE BÉLANGER AU POSTE DE JOURNALIER EXPÉRIMENTÉ

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de journalier expérimenté au Service des travaux publics et de l'ingénierie a pris fin le 18 janvier 2023;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Steve Bélanger a renoncé à sa période d'entraînement et de familiarisation, étant donné qu'il effectuait déjà le poste de journalier expérimenté saisonnier régulier dans le même service depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de journalier expérimenté au Service des travaux publics et de l'ingénierie à monsieur Steve Bélanger, et ce, en date du 6 février 2023.

Monsieur Bélanger est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-082

APPUI POUR DES TRAVAUX AU 445, RUE DU PORTAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a signé une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'administration du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

CONSIDÉRANT que la MRC a résolu que pour le volet 1a) Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée, la totalité de la contribution financière requise devra provenir via la ville où se situe la propriété privée retenue (résolution MRC-CC-13910-11-20);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale (résolution MRC-CC-14094-05-21) qui détermine les modalités permettant d'administrer l'aide financière pouvant être octroyée à des propriétaires privés d'immeuble possédant un intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux de peinture des galeries, pignons et ouvertures admissibles au programme d'aide financière présentés à la Ville ont été retenus par le comité régional du patrimoine lors de cet appel d'offres représentant un montant estimé de 5 909,72 \$;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'enfreint aucune réglementation municipale ou autres conditions établies par la Ville relativement aux travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE, d'appuyer le projet de peinture au 445, rue du Portage, dans le cadre du programme d'aide à la restauration du PSMMPI et de contribuer financièrement au projet jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1 063,75 \$.

D'autoriser la signature de l'entente tripartite entre la MRC d'Antoine-Labelle, monsieur Louis-Pierre Coursol, propriétaire et la Ville.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-083

APPUI POUR DES TRAVAUX AU 470, RUE MERCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a signé une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'administration du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

CONSIDÉRANT que la MRC a résolu que pour le volet 1a) Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée, la totalité de la contribution financière requise devra provenir via la ville où se situe la propriété privée retenue (résolution MRC-CC-13910-11-20);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale (résolution MRC-CC-14094-05-21) qui détermine les modalités permettant d'administrer l'aide financière pouvant être octroyée à des propriétaires privés d'immeuble possédant un intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que les travaux de restauration de la toiture de tôle ainsi que les travaux de peinture des revêtements extérieurs en bois de la résidence du 470, rue Mercier admissibles au programme d'aide financière présentés à la Ville sont au montant estimé de 33 066,82 \$;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'enfreint aucune réglementation municipale ou autres conditions établies par la Ville relativement aux travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE, d'appuyer le projet de restauration de toiture et des parements de bois de la résidence sise au 470, rue Mercier, dans le cadre du programme d'aide à la restauration du PSMMPI et de contribuer financièrement au projet jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 948,52 \$.

D'autoriser la signature de l'entente tripartite entre la MRC d'Antoine-Labelle, monsieur Frédéric Paradis, propriétaire et la Ville.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-084

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION - PPCMOI-2023-01 - 1956, BOULEVARD DES RUISSEAUX - LOT 5 069 057 - ZONE ND-132

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 1956, boulevard Des Ruisseaux a été déposée en bonne et due forme par monsieur Gabriel Gascon pour l'entreprise Pompes hydrauliques Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT que le projet soumis permet d'exploiter un atelier de réparation de pompes et moteurs hydrauliques à titre d'usage additionnel à l'habitation alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les activités ne nécessitent aucun entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT que l'atelier est existant et qu'il répond aux besoins de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que l'accès à l'atelier se fait par la Route 117;

CONSIDÉRANT que la nature des activités et l'aménagement actuel du site visé permet de minimiser tout impact sur les propriétés voisines ou futures;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 décembre 2022, portant le numéro 22-12-116;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le projet d'usage particulier d'occupation d'immeuble par monsieur Gabriel Gascon, visant à exploiter un atelier de réparation de pompes et moteurs hydrauliques à titre d'usage additionnel à l'habitation, aux conditions suivantes :

- aucun entreposage extérieur ne sera autorisé;
- aucun véhicule lourd ne sera autorisé sur la propriété;
- l'écran tampon (boisé) actuel devra être conservé.

Le tout applicable à la propriété située au 1956, boulevard Des Ruisseaux, sur le lot 5 069 057 au cadastre officiel du Québec, dans la zone ND-132.

De fixer au 13 mars 2023, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 18 h 15.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-085

EXEMPTION DE FRAIS - DÉMARCHES POUR LA RÉGULARISATION DE LA PISTE DE MOTONEIGE SUR LE LOT 4 700 121 (AÉROPORT)

CONSIDÉRANT que la piste de motoneige dans le secteur de l'aéroport traverse présentement une propriété privée;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité avec les activités de l'aéroport, l'emprise nécessaire pour le sentier de motoneige morcèle le lot 4 700 121 et crée ainsi un lot vacant assujetti à la contribution pour frais de parc;

CONSIDÉRANT que le raccordement d'une rue désenclavant la partie du terrain déjà construite à la Route 117 exige de modifier le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la partie du terrain déjà construite deviendra non conforme à certains égards relativement aux règlements d'urbanisme exigeant ainsi l'adoption de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que ces démarches permettront de pérenniser le sentier et en faire des aménagements sécuritaires pour les motoneigistes ainsi que pour les usagers de l'aéroport;

EN CONSÉQUENCE, d'exempter le propriétaire du lot 4 700 121 de tous les frais reliés aux démarches requises en lien avec la réglementation d'urbanisme ainsi que la contribution à des fins de parc.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-086

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 02
- CONTRAT VML-G-22-14 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES
TERRAINS DE PICKLEBALL ET DE BASKETBALL AU PÔLE SPORTIF**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 3 février 2023, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 02 en regard du contrat VML-G-22-14 pour les travaux d'aménagement des terrains de pickleball et de basketball au pôle sportif;

EN CONSÉQUENCE, d'approuver, conformément à la recommandation du Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 3 février 2023, le certificat de paiement numéro 02 en regard du contrat VML-G-22-14 pour les travaux d'aménagement des terrains de pickleball et de basketball au pôle sportif au montant de 216 665,63 \$, plus les taxes applicables.

Autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Excavation Boldex inc., moins la retenue de 10 %, soit un montant de 194 999,07 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 393

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-087

**APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES 01 À 07,
RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES ET APPROBATION DU
CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 03 POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LA RUE DE LA MADONE ET DU CHEMIN ADOLPHE-
CHAPLEAU, DEVIS VML-G-22-01**

CONSIDÉRANT les avenants de modification 01 à 07 au montant total de 44 721,45 \$, plus les taxes applicables détaillés comme suit :

Bordereau #1		
1	DC04-Boucle de détection	4 219,93 \$
Bordereau #3		
2	TS-2210-014-Ajout d'un lampadaire supplémentaire	8 579,00 \$
3	DC12-Ajustement tranchées électriques et puits de tirage	3 222,30 \$
4	TS-2210-029-Dalle de béton, escalier devant l'entreprise Vélo Famille	1 650,00 \$
5	Ajustement du carburant (transport de matériaux en vrac)	22 171,04 \$
6	Index-01 Ajustement prix du carburant (Pavages Multipro inc.)	2 682,22 \$
7	DC03-Ajout de cache base de lampadaire	2 196,96 \$
Total :		44 721,45 \$

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 309 680,12 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Maurice CPI, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 8 février 2023, à l'effet de procéder à l'approbation des travaux supplémentaires 01 à 07 et du certificat de paiement numéro 03 au montant de 318 961,41 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception provisoire des ouvrages prononcée le 18 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit la libération de la moitié de la retenue contractuelle lors de ladite réception provisoire des ouvrages;

EN CONSÉQUENCE, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Gabriel Maurice, à l'approbation du certificat de paiement numéro 03, en regard du contrat VML-G-22-01 pour les travaux de réfection de la rue de la Madone et du chemin Adolphe-Chapleau, au montant de 318 961,41 \$, plus les taxes applicables.

De déduire de ce montant la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 35 440,16 \$, plus les taxes applicables.

De procéder à la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 5 %, soit un montant de 95 962,76 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 03 regroupant ces montants à l'entrepreneur Excapro Excavation inc., soit un montant de 414 924,17 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 396 et 397.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

23-02-088

NOMINATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'INNOVATION EN CONSTRUCTION BOIS

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-595 adoptée par le conseil municipal confirmant la volonté de la Ville de déposer une demande d'aide financière au Programme d'innovation en construction bois (PICB) et mandatant les firmes Latéral et Chevalier Morales pour préparer le dossier;

CONSIDÉRANT que le Guide du requérant du PICB exige que la personne autorisée à déposer une demande soit confirmée par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, à présenter une demande d'aide financière aux volets A et B du PICB dans le cadre du projet de construction de la nouvelle bibliothèque.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose à la présente séance le rapport annuel concernant l'application du règlement numéro 328 relatif à la gestion contractuelle pour l'année 2022.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

23-02-089

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Véronie Whear, mairesse suppléante

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire